

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 OCTOBRE 1965

OBJET : Subvention exceptionnelle au CODECMA pour une étude sur les perspectives d'emploi dans le département.

65162

Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort, dans une lettre du 7 octobre 1965 adressée à Monsieur le Député-Maire, fait connaître qu'une étude sur les perspectives d'emploi dans le département en 1967-1972 et 1977 a été commandée au CODECMA (Comité Départemental d'Expansion économique et de productivité de la Charente-Maritime).

Le financement de cette étude doit être assuré par le CODECMA, les chambres de commerce et d'industrie, la Chambre des Métiers, la Chambre d'Agriculture et les villes les plus importantes du département.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la lettre de Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort en date du 7 octobre 1965

Etant donné l'intérêt qui s'attache à la Commune de Royan à mieux connaître la physionomie de sa zone d'influence vis à vis des problèmes de main-d'oeuvre et d'équipement,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 19 octobre 1965,

DECIDE :

- d'attribuer au CODECMA - Préfecture de la Rochelle, compte bancaire CNEP 70274 B, une subvention exceptionnelle de 2.000 F (deux mille francs) pour le financement d'une étude sur les perspectives d'emploi au département, au cours des dix prochaines années.
- que la dépense sera inscrite au budget 1965 par autorisation spéciale chapitre 964 article 657.

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 8 Nov. 1965
Le Sous-Préfet :